RAPPORT D'ACTIVITES

par Patrick THIERY

Au début de l'année 1987 quelques coups de froid s'abattent sur notre région, les étangs sont gelés. Quelques-uns de nos ornithologues, qui n'ont pas froid aux mains distribueront 200 kg de blé aux oiseaux d'eau stationnés sur la côte et le long du canal de la Somme.

Il y a vingt ans le G.E.P.O.P. organisait son premier recensement d'oiseaux morts sur la Côte Picarde. La revue nationale "Le Courrier de la Nature", a publié en Février un article sur cette activité peu banale mais d'un intérêt scientifique et pédagogique certain.

Au mois de Mars, une procédure de mise en réserve naturelle d'une partie de la Baie de Somme est mise en route à l'initiative de Monsieur ORHEL, Préfet de Région, au cours d'une réunion à laquelle participaient des élus, des administrations et des associations, tous d'accord sur le projet.

Au mois d'Avril nous commençons l'opération de sauvegarde des Busards. Quelques-uns d'entre nous parcourent la campagne, le plus souvent en fin d'après midi, après leur travail à la recherche des Busards.

Cette année, grâce à une subvention du Conseil Général de la Somme, nous disposons de talkie-walkies de forte puissance qui nous permettent de repérer plus facilement ces Rapaces, au demeurant très discrets. Au total 11 couples ont été suivis, 7 jeunes de Busards St Martin et 6 jeunes de Busards cendrés ont pu prendre leur envol. Cinq nids ont été détruits.

Nous remercions une fois de plus Jean Pierre FERRE pour le travail très important de suivi qu'il a effectué auprès de ces oiseaux. Sa parfaite connaissance des Busards a permis de sauver une nichée de Busard cendré, espèce rare et très discrète, en déplaçant sur plus de 80 mètres une nichée menacée par une moisson précoce. Un record en France.

Au mois de Mai, nous installons plusieurs panneaux d'informations à l'entrée de la réserve maritime de Baie de Somme.

Se déroulera ensuite, dans le cadre de l'Année Européenne de l'Environnement, la Semaine de l'Oiseau marquée par toute une série de manifestations dans la Somme et dans l'Aisne. L'Association de Chasse Photographique de Picardie, dont vous avez pu admirer les oeuvres sur les murs de cette salle, a fait un travail remarquable d'animation dans la région de la Fère, Beautor et Tergnier.

Après deux années de procédure, le premier arrêté préfectoral de biotope de Picardie est enfin signé le 1er Juin. Il concerne le marais de Blangy-Tronville près d'Amiens. D'autres arrêtés de biotopes devraient être pris en 1988.

Le même mois nous avons gagné un procès contre un taxidermiste qui avait naturalisé une espèce protégée : un Harle piette. Cette personne qui n'est autre que l'ancien président du syndicat national des taxidermistes a fait appel. Le jugement définitif interviendra le 4 Mars.

L'été dernier, s'est déroulée une importante compétition de planche à voile le long de la Côte Picarde. Nous avons rencontré les organisateurs de cette manifestation pour leur faire part de nos craintes de voir la réserve envahie de véhicules, de spectateurs, en pleine saison de nidification. Ceux-ci nous ont donné l'assurance que seuls trois véhicules de secours traverseront le site. De plus les articles annonçant la compétition parus dans les journaux rappelaient l'interdiction de circuler sur les plages. C'est un point qui nous semble positif.

En Septembre, un membre de notre association découvre que des remblais considérables sont effectués dans le marais de Fouencamps, un site d'intérêt faunistique et floristique exceptionnel situé en Vallée de la Noye, à quelques kilomètres d'Amiens.
En consultant le P.O.S. de Fouencamps nous constatons que la zone remblayée est classée en zone naturelle ND où tous travaux susceptibles de porter atteinte au milieu sont interdits. Un service de la Direction Départementale de l'Equipement est à l'origine de cette dégradation du marais. C'est la même administration qui avait élaboré le P.O.S. de Fouencamps un an auparavant. Nous envisageons de faire un recours devant le Tribunal Administratif.

En Octobre nous intervenons auprès de la Préfecture de l'Aisne au sujet d'un projet d'extraction de granulats dans les prairies humides d'Amigny-Rouy en vallée de l'Oise. Ce site présente un intérêt faunistique particulier et s'inscrit dans un ensemble où ont été recensées à peu près 120 espèces d'oiseaux.
Dans quelques jours se réunira la commission carrière, le projet y sera présenté, nous avons l'intention d'intervenir pour que le site soit épargné.

L'opération d'obturation des poteaux téléphoniques, véritables pièges pour les oiseaux cavernicoles, s'est poursuivi en 87. Cette opération a débuté en 1986 par la signature d'une convention entre la Direction Régionale des Télécommunications et le G.E.P.O.P, convention par laquelle nous mettions à la disposition des Télécoms, plusieurs stagiaires T.U.C.
Si dans d'autres régions, l'administration des Télécoms fait encore la sourde oreille aux interventions des protecteurs de la nature, chez nous le travail d'obturation est bien organisé.
Le Directeur Régional des Télécoms a même décidé récemment de verser une indemnité mensuelle de 500 Frs à chaque T.U.C. Il nous est agréable de la remercier ici.

D'autres actions ont mobilisé notre énergie en 1987 :

- Les scientifiques du Conseil d'administration ont réalisé plusieurs études et inventaires de milieux naturels ;

- Nos deux dernières expositions : les côteaux calcaires de Picardie et celle réalisée dans le cadre de l'Année Européenne de l'Environnement avec l'aide de la D.R.A.E. : protégeons l'oiseau en protégeant son milieu naturel, ont voyagé plusieurs fois cette année, à Clermont dans l'Oise, sur la Côte Picarde, à Amiens, Doullens, et à la Fère dans l'Aisne ;

- Xavier COMMECY, l'autre barbu du Conseil d'administration à défendu notre position sur la chasse dans quelques émissions de radio et de télévision ;

- Nous nous sommes déplacés dans plusieurs communes pour consulter les enquêtes publiques concernant des plans d'occupation des sols et des projets d'extraction de granulats.

Tout au long de cet exposé, vous avez pu vous rendre compte que le G.E.P.O.P., fidèle à sa volonté de défendre les milieux naturels, est loin d'être une association inactive et muette.

Les instants, quelquefois pénibles mais souvent passionnants de la vie de notre association, tels qu'ils viennent de vous être présentés ont certainement éveillé en vous l'envie de participer un peu plus activement à la protection de la nature.

Les membres du Conseil d'administration vous remercient à l'avance de l'aide que vous pouvez leur apporter.

Merci.